

RECUEIL
des
DELIBERATIONS
de la
COMMISSION PERMANENTE



Conseil général
de la Sarthe

REUNION DU 23 JANVIER 2015

**COMMISSION EMPLOI,
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
ET TOURISTIQUE ET
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
vendredi 23 janvier 2015

DÉLIBÉRATION

*Direction Générale Adjointe du
développement territorial
Service Economie, Tourisme, Emploi et
Insertion*

ACTIONS ÉCONOMIQUES ET TOURISTIQUES - EMPLOI

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2015,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

EMPLOI : PROLONGATION DE L'AIDE A L'EMPLOI POUR LA PERENNISATION DE L'EMPLOI TREMLIN DE LA FDOTSI

➤ **HABILITE** le Président à signer l'avenant n°2 à la convention entre la Région des Pays de la Loire, le Conseil général de la Sarthe et la FDOTSI, joint en annexe.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : STIMULER L'ACTIVITE

1) SOUTENIR LES FILIERES PRIORITAIRES ET LES ETAPES CLES DE LA VIE DE L'ENTREPRISE

1) Appuyer les étapes clés de la vie de l'entreprise

Au titre de la régularisation d'un dossier d'aide au développement de l'emploi dans les entreprises – création d'entreprise

➤ **DECIDE** d'annuler l'aide octroyée à la Société T2M SERVICES INDUSTRIE, soit 50 000 € et d'en solliciter le remboursement auprès du mandataire judiciaire en charge de la procédure de liquidation judiciaire,
➤ **HABILITE** le Président à signer tout document se rapportant à cette opération.

2) Soutien spécifique aux filières, à l'innovation et à l'économie verte

Institut Automobile du Mans

- **DECIDE** d'allouer à l'association **INSTITUT AUTOMOBILE DU MANS** une subvention de fonctionnement de **50 000 €** et une subvention d'investissement de **4 000 €** au titre de l'année 2015,
- **APPROUVE** le projet de convention joint en annexe,
- **HABILITE** le Président à signer la convention correspondante.

3) Soutenir les acteurs du développement économique :

Augmentation du capital de la SECOS

- **DECIDE** de procéder à une augmentation du capital de la Secos de **1 500 000 €** et de consolider en subvention l'avance remboursable de **971 873 €**, consentie antérieurement à la Secos, pour la réalisation de logements sociaux,
- **HABILITE** le Président à signer tout document se rapportant à la présente opération

II) FAVORISER L'ACCUEIL ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PAR L'APPUI AUX ACTEURS

1) Soutien à l'aménagement économique :

Modification des statuts du Syndicat Mixte pour l'aménagement et la promotion du parc d'activités départemental de l'échangeur de Sablé - La Flèche (SMAPAD)

- **APPROUVE** la modification des articles 2 et 5 des statuts du syndicat mixte adoptée par délibération du Comité syndical du 17 novembre dernier, jointe en annexe
- **HABILITE** le Président à signer tout document se rapportant à la présente opération

2) Favoriser l'artisanat et le commerce

- **DECIDE** d'allouer une subvention de **16 832 €** à la commune de Poillé-sur-Vègre, soit **25 %** du montant des dépenses éligibles estimées à **67 329,07 €** H.T. au titre de l'aide aux communes et communautés de communes rurales pour le maintien du commerce de proximité.

M. Jean-Marie GEVEAUX, Président Directeur Général de la SECOS, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, MM. Charles SOMARE, Régis VALLIENNE, Fabien LORNE et Christophe CHAUDUN, membres du conseil d'administration de la SECOS, ne prennent part ni au débat ni au vote.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le
et de sa publication ou notification le
Pour le Président du Conseil général
Et par délégation,
Le chargé du Service des Assemblées
Et de la Coordination


Philippe Verger

28 JAN. 2015
29 JAN. 2015

**Pour le Président du Conseil général,
Le Directeur général des services**

Délibération signée électroniquement

Ghislain de CHATEAUVIEUX

**COMMISSION AMÉNAGEMENT
NUMÉRIQUE DES TERRITOIRES,
INFRASTRUCTURES ET ROUTES**

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
vendredi 23 janvier 2015

DÉLIBÉRATION

*Direction générale adjointe des
Infrastructures
Service de la Maîtrise d'Ouvrage
Routière*

PROCÉDURE DE CLASSEMENT/DÉCLASSEMENT DE DEUX PARCELLES SUR LA COMMUNE DE VION

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu l'article n° 62 de la loi du 9 décembre 2004, (loi n° 2004-1343),
Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Vion en date
du 8 décembre 2015,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2015,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

HABILITE le Président à procéder au déclassement du Domaine Public
Départemental du terrain de 222 m² (parcelles ZN 150 et 152) pour un classement
dans le Domaine Public Communal.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le
et de sa publication ou notification le
Pour le Président du Conseil général
Et par délégation,
Le chargé du Service des Assemblées
Et de la Coordination


Philippe Verger

28 JAN. 2015

29 JAN. 2015

Pour le Président du Conseil général,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain de CHATEAUVIEUX

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
vendredi 23 janvier 2015

DÉLIBÉRATION

*Direction générale adjointe des
Infrastructures
Service Logement*

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2015,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

ADOpte les modifications au règlement intérieur du Fonds de Solidarité pour le Logement portées au tableau joint en annexe à la présente délibération à compter du 1^{er} janvier 2015.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le
et de sa publication ou notification le
Pour le Président du Conseil général
Et par délégation,
Le chargé du Service des Assemblées
Et de la Coordination


Philippe Verger

28 JAN. 2015

29 JAN. 2015

Pour le Président du Conseil général,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain de CHATEAUVIEUX

**COMMISSION DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET ENVIRONNEMENT**

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
vendredi 23 janvier 2015

DÉLIBÉRATION

*Direction Générale Adjointe du
développement territorial
Direction de l'Aménagement
Agriculture et Environnement*

SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2015,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE un avis FAVORABLE au projet de schéma régional de cohérence écologique. Cet avis s'accompagne d'une réserve et de plusieurs remarques :

- La réserve réside dans la nécessaire prise en compte dans le SRCE, au-delà de la notion de continuité écologique, des dimensions sociale et économique des projets, ceci afin de ne pas limiter le développement des territoires concernés, en période de fortes contraintes budgétaires qui impliquent des choix en matière d'investissement
- Les remarques sont d'ordre plus technique :
- Les ouvrages hydrauliques pourraient être représentés en fonction de leur impact sur la continuité écologique. En effet certains ouvrages ont déjà été aménagés pour rétablir la continuité écologique. Sur la Sarthe domaniale : Barrages de St Georges, Chaoué, Spay Prélondon, Juigné sur Sarthe, Solesmes et Sablé sur Sarthe ; sur le Loir domaniale, Vaas, et sur l'Huisne : Gué de Maulny. Par ailleurs, le Programme d'investissement 2015 prévoit la mise aux normes de trois nouveaux ouvrages sur la Sarthe domaniale (Ignières à Avoise, Parcé sur Sarthe et Beffes à Pincé sur Sarthe) : ceci nécessite de s'assurer que les bases de données, dont il est fait référence dans le document, soient mises à jour.
- En matière de gestion du bocage, les recommandations pour une meilleure gestion pourraient être complétées par une recommandation à favoriser le recépage (qui permet la régénération) en lieu et place de la taille au lamier (taille visant à la seule limitation dans l'espace), protéger les haies (mise en défend par la pose de clôtures), établir des plans de gestion à des échelles assez fines (commune,

exploitation)

- Demander à intégrer, dans les réservoirs de biodiversité, les Espaces naturels sensibles sarthois en tant que tels
- On peut regretter la difficulté à identifier l'impact indirect sur les projets qui pourrait découler de l'intégration du SRCE dans les documents d'urbanisme.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le
et de sa publication ou notification le
Pour le Président du Conseil général
Et par délégation,
Le chargé du Service des Assemblées
Et de la Coordination

29 JAN. 2015

29 JAN. 2015


Philippe Verger

**Pour le Président du Conseil général,
Le Directeur général des services**

Délibération signée électroniquement

Ghislain de CHATEAUVIEUX

**COMMISSION FINANCES,
RESSOURCES ET ADMINISTRATION
GÉNÉRALE**

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
vendredi 23 janvier 2015

DÉLIBÉRATION

Cabinet
Direction de la communication

CONCOURS SARTHE ENDURANCE PHOTOS

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2015,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE l'engagement d'un crédit de 6 000 € pour les différents dotations financières : 3 000 € pour le 1^{er} prix, 1 500 € pour le 2^{ème} prix professionnel, 1 000 € pour le 3^{ème} prix professionnel et 500 € pour les prix amateurs, sur la ligne budgétaire 6713 32 – 10043.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le
et de sa publication ou notification le
Pour le Président du Conseil général
Et par délégation,
Le chargé du Service des Assemblées
Et de la Coordination


Philippe Verger

28 JAN. 2015

29 JAN. 2015

Pour le Président du Conseil général,
Le Directeur général des services

29 JAN. 2015 Délibération signée électroniquement

Ghislain de CHATEAUVIEUX